



Le Conseil national brésilien des agences de financement des États (CONFAP) et Wallonie-Bruxelles International (WBI)

Appel à projets conjoints de recherche et innovation

Le Conseil national brésilien des agences de financement de l'État (CONFAP), et Wallonie-Bruxelles International (WBI), annoncent l'appel à projets conjoints de recherche et d'innovation dans le cadre du protocole d'accord signé par le CONFAP et WBI en matière de coopération académique et scientifique entre Wallonie-Bruxelles et le Brésil.

L'appel vise à soutenir les échanges scientifiques entre les groupes de recherche du Brésil et de la Communauté française de Belgique, principalement dans les domaines suivants :

- Les matériaux circulaires ;
- Les innovations pour une santé renforcée ;
- Les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs ;
- Les systèmes énergétiques et habitat durables ;
- Les chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement ;
- L'aéronautique et l'espace ;
- La digitalisation.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET COMMUNES

1.1. Le programme a pour objectif de soutenir des projets de recherche conjoints, principalement dans les domaines des sciences du vivant (santé et technologies médicales), des sciences agricoles et des technologies de production agroalimentaire, des sciences de l'ingénieur (mécanique et physique, chimie et énergie, transport et logistique, aéronautique et espace, matériaux), des technologies environnementales et numériques afin de favoriser les échanges entre les deux territoires.

1.2. Au Brésil, l'entité responsable du programme est le Conseil national brésilien des agences de financement d'État (CONFAP), ainsi que ses agences de financement d'État, les FAPs qui ont confirmé leur participation.

1.3. En Belgique, l'entité responsable du programme est Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour les gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.4. La sélection des projets de recherche sera régie par cet appel à propositions et mise en œuvre par le CONFAP, à travers les FAPs impliqués, et par WBI.

1.5. Le programme vise à sélectionner des projets de recherche conjoints dont les activités peuvent commencer à partir du 1er août 2022 pour une durée maximale de deux ans.

1.6. Chaque proposition de projet de recherche conjointe doit planifier ses activités en tenant compte de la durée prévue de ces activités, qui est de 2 (deux) ans maximum.

Calendrier

Programme	Phases
25 janvier 2021	Ouverture de l'appel à projets
25 mars 2022	Date limite pour la soumission des projets
Du 28 mars au 15 mai	Evaluations des projets reçus
Mi-juin 2022	Comité mixte et sélection finale des projets
Fin juin 2022	Communication de la sélection finale des projets aux candidats
À partir d'août 2022	Début des projets/activités

2. CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA CANDIDATURE POUR LES ÉQUIPES DE WALLONIE-BRUXELLES

2.1 Conditions : En plus de satisfaire aux dispositions générales décrites au point 1, les conditions suivantes doivent être respectées par les promoteurs basés en Wallonie-Bruxelles :

2.1.1 La recherche doit être innovante et justifier d'une valeur ajoutée pour l'équipe concernée et la communauté scientifique dans son ensemble ;

2.1.2 Le projet doit prévoir la publication conjointe d'articles scientifiques ;

2.1.3 Les candidats doivent provenir d'universités, d'écoles supérieures, d'instituts de recherche publics, de centres technologiques, d'institutions privées sans but lucratif et d'autres entités similaires en Wallonie-Bruxelles (bénéficiant d'une reconnaissance de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles) qui développent des activités de recherche et de développement.

2.2 Les moyens de soutien qui peuvent être apportés par WBI :

2.2.1 Missions de courte durée au Brésil (maximum 14 jours) pour maximum 2 personnes par an et par projet.

WBI prendra en charge ces missions aux conditions suivantes :

- Billet d'avion (classe économique, maximum 1.300€) ;
- Frais d'hébergement (selon la réglementation en vigueur) ;

- Frais de séjour forfaitaire de 51 euros.

2.2.2. Bourses pour chercheurs belges se rendant au Brésil dans le cadre d'un doctorat (durée de 1 à 3 mois renouvelable une fois), d'une cotutelle de thèse (de 1 à 6 mois renouvelable une fois) ou de recherche postdoctorale (durée de 1 à 3 mois renouvelable une fois).

Soutenu par WBI :

- Montant mensuel couvrant les frais de subsistance : à partir de 1.200 € / mois ou 1.300 € / mois pour les recherches postdoctorales ;
- Un seul billet d'avion aller-retour par chercheur (maximum 1.300€) ;
- Affiliation par WBI à la politique "Health Care" ;
- Affiliation par WBI à l'assurance "Rapatriement" ;
- Frais d'inscription éventuels à justifier d'un montant maximum de 835€ (doctorat) ou frais administratifs de 500€ (post doctorat).

Le candidat peut disposer de toute autre source de financement public ou privé, que ce soit pendant la procédure ou au stade de l'accord. WBI décide souverainement de la compatibilité d'un financement complémentaire avec la bourse de WBI. L'objectif est de s'assurer qu'il n'y a pas de double subventionnement pour les mêmes frais.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE ET AVANTAGES POUR LES ÉQUIPES BRÉSILIENNES

3.1 CONFAP : les promoteurs de projets du Brésil doivent remplir les conditions suivantes :

3.1.1 La recherche doit être innovante et justifier la valeur ajoutée pour l'État brésilien concerné par la proposition, ainsi que sa pertinence au niveau national/fédéral.

3.1.2 Institutions éligibles : institutions publiques ou privées (sans but lucratif) d'enseignement supérieur et de recherche, institutions scientifiques, institutions de technologie et d'innovation, basées dans les Etats brésiliens participant à l'appel à travers leur agence de financement des Etats brésiliens (FAP) qui participent à l'appel :

- Fundação Araucaria (Paraná)
- FAPAC (Acre)
- FAPEAM (Amazonas)
- FAPEG (Goiás)
- FAPEMA (Maranhão)
- FAPEMAT (Mato Grosso)
- FAPEMIG (Minas Gerais)
- FAPERGS (Rio Grande do Sul)
- FAPERJ (Rio de Janeiro)
- FAPES (Espírito Santo)
- FAPESB (Bahia)
- FAPESC (Santa Catarina)

- FAPESPA (Pará)
- FAPESQ (Paraíba)
- FAPT (Tocantins)
- FUNCAP (Ceará – Fortaleza)
- FUNDECT (Mato Grosso do Sul)
- FAPERO (Roraima)

4. ELIGIBILITES DES PORTEURS DE PROJET

En Wallonie-Bruxelles, les porteurs de projets doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, et être liés à une institution de recherche ou d'enseignement supérieur qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Wallonie et qui se situe en Wallonie ou à Bruxelles.

En règle générale, les porteurs de projets du Brésil doivent être des candidats au doctorat ou être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, et être liés à une institution de recherche située dans les États brésiliens participant à l'appel, par l'intermédiaire de leurs agences de financement respectives; avoir une production scientifique ou technologique évaluée par le programme d'études (*Súmula Curricular*). Les critères d'éligibilité spécifiques doivent toujours être vérifiés directement auprès des FAPs participants.

5. EVALUATION ET FINANCEMENT

5.1. Procédure d'évaluation :

Les propositions seront soumises aux procédures d'évaluation mises en place par les deux parties : CONFAP et ses FAP et Wallonie-Bruxelles International.

Après la date limite de soumission, les propositions seront vérifiées sur la base des critères d'éligibilité et des règles budgétaires de WBI et des FAPs impliqués.

Les projets seront évalués respectivement par les agences de financement des Etats brésiliens - FAPs, du côté brésilien, et par WBI (avec l'assistance du SPW EER et/ou du FNRS), du côté belge, selon leurs règles et procédures respectives.

Un comité conjoint, composé de représentants de WBI et de la CONFAP, se tiendra afin de consolider les évaluations respectives et de délibérer sur les projets à approuver.

5.2. Critères d'évaluation :

5.2.1. Qualité scientifique

5.2.1.1. Objectifs

- L'importance scientifique du projet
- Originalité et caractère innovant
- Clarté des objectifs de recherche

5.2.1.2. Méthodologie

- Pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs
- Originalité et caractère innovant de la méthodologie proposée
- Faisabilité
- Pertinence du plan de travail

5.2.2. Consortium et équipe de recherche

- Qualité des institutions impliquées
- Qualité des responsables du projet (formation, expérience, ...)
- Résultats antérieurs obtenus dans le domaine du projet
- Composition de l'équipe de recherche
- Plus-value de la collaboration
- Faisabilité en termes d'expérience de l'équipe

5.2.3. Qualité et faisabilité de la gestion et l'implémentation du projet

5.2.4. Valeur ajoutée pour les Etats brésiliens impliqués dans les propositions (pour le côté brésilien)

5.2.5. La valeur ajoutée pour la Wallonie

5.2.6. Cohérence, coordination et équilibre entre les équipes du Brésil et de Wallonie-Bruxelles, impliquées conjointement dans les propositions soumises.

Les critères d'évaluation doivent guider l'élaboration des propositions, en suivant le modèle de formulaire de demande fourni à l'annexe I.

5.3. Financement

Les équipes de recherche du Brésil et de Wallonie-Bruxelles seront respectivement financées par les FAPs participants, et par WBI, selon leurs budgets, règles et procédures respectifs.

6. PROCÉDURE DE SUBMISSION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Les propositions de projet doivent utiliser le formulaire ci-joint et les documents demandés dans le formulaire.

Les candidats de Wallonie-Bruxelles doivent envoyer le dossier complet par courriel et par courrier à:

Alexandre Gofflot : a.gofflot@wbi.be
Wallonie Bruxelles International (WBI)
Place Saintelette 2
1080 Bruxelles

Les candidats brésiliens doivent envoyer leurs propositions à la CONFAP, en utilisant la plateforme d'appel : <https://wbi.confap.org.br/>

Certains FAPs peuvent demander à ce que les propositions soient également soumises directement à l'agence de financement de l'Etat concerné ; ceci doit être vérifié directement auprès du FAP concerné.

Pour être éligible, la même proposition doit être présentée par des partenaires de projet brésiliens et de Wallonie-Bruxelles.

7. COORDONNEES

CONFAP :

- Elisa Natola
Conseillère pour la coopération internationale
Courriel : elisa.confap@gmail.com
Téléphone : 0055 61 996138850

WBI :

- Alexandre Gofflot
Chef du bureau Amérique latine et Caraïbes
Courriel : a.gofflot@wbi.be
Téléphone : 0032 (0)2/421.86.25
Télétravail : 0474.74.52.96
- Anoula Kinnen (volet bourse)
Assistante - Bourses d'études Internationales
Courriel : a.kinnen@wbi.be
Téléphone. : 02/421.82.03
Télétravail : 0470.20.89.53